

CARPINIENNE DE PARTICIPATIONS

Société anonyme au capital de 4 786 635 euros
Siège Social : 83, rue du Faubourg Saint-Honoré 75008 PARIS
768 801 243 RCS PARIS

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE ET EXTRAORDINAIRE DU 4 MAI 2021

Compte rendu

- 8 actionnaires détenant 316.144 actions (soit 99,07 % des actions ayant le droit de vote) et représentant 316.144 droits de vote sur les 319.109, ont donné pouvoir au Président ou ont voté par correspondance à l'Assemblée générale ordinaire annuelle et extraordinaire qui s'est tenue exceptionnellement à huis clos, sans que les actionnaires et les autres personnes ayant le droit d'y participer ne soient présents physiquement, au siège social, 83, rue du Faubourg Saint-Honoré, Paris (75008), compte tenu de la persistance de la crise sanitaire et de la nécessité de maintenir les mesures limitant les déplacements et les rassemblements collectifs.
- Toutes les résolutions soumises au vote des actionnaires ont été adoptées à l'unanimité.

Ainsi, l'Assemblée générale a approuvé les comptes individuels de l'exercice 2020 ainsi que l'affectation du résultat ont été approuvés.

L'Assemblée Générale a en outre renouvelé, pour une durée d'un an, le mandat d'administrateur de Messieurs Jean-Marie Grisard et Didier Lévêque, ainsi que des sociétés SARIS, représentée par Madame Virginie Grin et FINATIS, représentée par Madame Odile Muracciole.

Par ailleurs, l'Assemblée générale a renouvelé, pour une durée de 26 mois, les différentes autorisations financières précédemment conférées au Conseil d'administration. Ainsi, l'Assemblée Générale a délégué au Conseil d'administration la compétence :

- à l'effet d'augmenter le capital par incorporation de réserves, bénéfices, primes ou autres sommes dont la capitalisation serait admise, dans la limite d'un montant maximum de 15 millions d'euros ;
- de décider l'émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription, d'actions ou de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions nouvelles ou existantes de la Société ou d'actions existantes de toute autre société dans laquelle elle détient, directement ou indirectement, une participation ;
- de décider l'émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription, d'actions ou de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions nouvelles ou existantes de la Société ou d'actions existantes de toute autre société dans laquelle elle détient, directement ou indirectement, une participation, par voie d'offre au public ;
- de décider l'émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription, d'actions ou de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions nouvelles ou existantes de la Société ou d'actions existantes de toute autre société dans laquelle elle détient, directement ou indirectement, une participation, par voie de placement privé visé à l'article L. 411-2-II du code monétaire et financier ;

L'Assemblée Générale a également autorisé le Conseil d'administration :

- dans le cadre des émissions réalisées sans droit préférentiel de souscription, dans la limite de 10% du capital social par an, à fixer le prix d'émission sur la base de la moyenne pondérée de l'action au cours des dix dernières séances de bourse précédant sa fixation, éventuellement diminué d'une décote maximale de 10% ;
- à augmenter, dans le cadre d'augmentations de capital réalisées avec ou sans droit préférentiel de souscription, le montant des émissions en cas de demandes excédentaires ;

- l'Assemblée Générale a fixé le montant nominal global des émissions de titres de créances qui pourraient être réalisées immédiatement sur la base des délégations susvisées, à 75 millions d'euros (ou sa contrevaletur en devises ou en unités monétaires composites) et le montant nominal global des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées immédiatement et/ou à terme, sur la base de ces délégations, à 20 millions d'euros, compte non tenu du montant nominal des actions à émettre en supplément pour préserver les droits des titulaires de valeurs mobilières, conformément à la loi.

**Résultat des votes des résolutions
soumises à l'Assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 04/05/2021
à huis clos**

<i>Nombre de titres formant le capital social :</i>	319 109
<i>Nombre de titres ayant le droit de vote :</i>	319 109
<i>Nombre de voix ayant le droit de vote :</i>	319 109

	<i>Pouvoirs au Président</i>	<i>Vote par correspondance</i>	TOTAL
<i>Nombre d'actionnaires</i>	7	1	8
<i>Nombre de titres</i>	316 143	1	316 144
<i>Nombre de voix</i>	316 143	1	316 144

RESOLUTIONS DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE	TOTAL DES VOIX PARTICIPANTES	POUR		CONTRE		ABSTENTION		RESULTAT
		Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	
1/ Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2020.	316 144	316 144	100%	-	-	-	-	<i>Adoptée</i>
2/ Affectation du résultat de l'exercice.	316 144	316 144	100%	-	-	-	-	<i>Adoptée</i>
3/ Absence de nouvelle convention relevant de l'article L. 225-38 du Code de commerce.	316 144	316 144	100%	-	-	-	-	<i>Adoptée</i>
4/ Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Jean-Marie GRISARD.	316 144	316 144	100%	-	-	-	-	<i>Adoptée</i>
5/ Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Didier LEVEQUE.	316 144	316 144	100%	-	-	-	-	<i>Adoptée</i>
6/ Renouvellement du mandat d'administrateur de la société SARIS, représentée par Madame Virginie GRIN.	316 144	316 144	100%	-	-	-	-	<i>Adoptée</i>
7/ Renouvellement du mandat d'administrateur de la société FINATIS, représentée par Madame Odile MURACCIOLE.	316 144	316 144	100%	-	-	-	-	<i>Adoptée</i>
8/ Pouvoirs pour l'accomplissement des publicités et des formalités légales.	316 144	316 144	100%	-	-	-	-	<i>Adoptée</i>

Résultat des votes des résolutions
soumises à l'Assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 04/05/2021
à huis clos

RESOLUTIONS DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE	TOTAL DES VOIX PARTICIPANTES	POUR		CONTRE		ABSTENTION		RESULTAT
		Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	
9/ Délégation de compétence à conférer au Conseil d'administration pour 26 mois, à l'effet d'augmenter le capital par incorporation de réserves, bénéfiques, primes ou autres sommes dont la capitalisation serait admise, dans la limite d'un montant maximum de 15 millions d'euros.	316 144	316 144	100%	-	-	-	-	<i>Adoptée</i>
10/ Délégation de compétence à conférer au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions ou des valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions nouvelles ou existantes de la Société ou de l'une de ses filiales, avec maintien du droit préférentiel de souscription, dont le montant nominal total ne pourra pas dépasser 20 millions d'euros, s'il s'agit de titres représentant une quotité du capital, et 75 millions d'euros, s'il s'agit de titres de créance.	316 144	316 144	100%	-	-	-	-	<i>Adoptée</i>
11/ Délégation de compétence à conférer au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions ou des valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions nouvelles ou existantes de la Société ou de l'une de ses filiales, avec suppression du droit préférentiel de souscription, par voie d'offre au public dont le montant nominal total ne pourra pas dépasser 20 millions d'euros, s'il s'agit de titres représentant une quotité du capital, et 75 millions d'euros, s'il s'agit de titres de créance. Le prix d'émission des actions sera au moins égal à la moyenne pondérée des cours cotés des trois derniers jours de bourse précédant sa fixation, éventuellement diminuée d'une décote maximale de 10 %.	316 144	316 144	100%	-	-	-	-	<i>Adoptée</i>
12/ Délégation de compétence à conférer au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions ou des valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions nouvelles ou existantes de la Société ou de l'une de ses filiales, avec suppression du droit préférentiel de souscription, par voie de placement privé visé à l'article L. 411-2-II du code monétaire et financier, dans la limite de 10% du capital social par an.	316 144	316 144	100%	-	-	-	-	<i>Adoptée</i>

**Résultat des votes des résolutions
soumises à l'Assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 04/05/2021
à huis clos**

RESOLUTIONS DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE	TOTAL DES VOIX PARTICIPANTES	POUR		CONTRE		ABSTENTION		RESULTAT
		Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	
13/ Autorisation à conférer au Conseil d'administration dans la limite de 10% du capital social par an, lors de toute émission de valeurs mobilières, avec suppression du droit préférentiel de souscription, de fixer par dérogation un prix d'émission égal au prix moyen pondéré de l'action au cours des dix dernières séances de bourse précédant sa fixation, éventuellement diminué d'une décote maximale de 10%.	316 144	316 144	100%	-	-	-	-	<i>Adoptée</i>
14/ Autorisation à conférer au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter, dans le cadre d'augmentations de capital réalisées avec ou sans droit préférentiel de souscription, le montant des émissions en cas de demandes excédentaires, dans la limite de 15% de l'émission.	316 144	316 144	100%	-	-	-	-	<i>Adoptée</i>
15/ Limitation globale des autorisations financières conférées au Conseil d'administration à 20 millions d'euros pour les titres de capital et à 75 millions d'euros pour les titres de créance.	316 144	316 144	100%	-	-	-	-	<i>Adoptée</i>
16/ Pouvoirs pour l'accomplissement des publicités et des formalités légales.	316 144	316 144	100%	-	-	-	-	<i>Adoptée</i>